



Commission des
Affaires Culturelles
et de l'Éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mission « flash » sur la mise en œuvre
des réformes législatives de l'orientation**

**Communication de Mme Sylvie Charrière et M. Frédéric Reiss,
rapporteurs**

—

23 février 2022

Mission « flash » de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation
sur la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation

Madame Sylvie Charrière et Monsieur Frédéric Reiss
Février 2022

Monsieur le Président,

Chers collègues,

La commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation nous a confié en décembre dernier une mission flash sur la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation. Nous avons en effet souhaité, à la fin de cette législature, porter notre regard sur les évolutions des cinq dernières années en ce domaine, pour étudier la manière dont les acteurs de l'éducation s'en sont emparés et pour en analyser les premiers effets.

L'orientation consiste à présenter à un collégien, lycéen ou étudiant, les différentes filières dans lesquelles il pourrait s'insérer en fonction de son parcours antérieur, de ses compétences ou de ses intérêts. Elle recouvre trois dimensions : **l'information sur les formations et les métiers** ; **la pédagogie de l'orientation**, qui porte davantage sur la connaissance de soi et la capacité à faire un choix ; et enfin le **processus de décision et d'affectation**.

Compte-tenu du calendrier et du format de nos travaux, nous avons centré notre étude sur deux grandes réformes législatives :

- **la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dite « loi Avenir professionnel »**, d'abord, qui prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de diffusion de la documentation d'information sur les formations et les métiers aux régions, et comporte plusieurs dispositions relatives aux stages, à la publicité des données statistiques, ou encore aux classes de troisièmes « prépa-métiers » ;
- **la loi du 8 mars 2018 pour l'orientation et la réussite des étudiants, ensuite, dite « loi ORE »**, qui constitue le volet « législatif » du grand Plan étudiant lancé en 2017 et prévoit le développement de la plateforme Parcoursup.

Nous avons également étendu notre étude à la réforme du lycée pour ses aspects concernant l'orientation.

Il est trop tôt pour dresser un bilan définitif de ces réformes, d'autant plus que la crise sanitaire a affecté leur application. En revanche, il nous appartient d'en observer le déploiement, de relever les difficultés constatées mais également les bonnes pratiques. À ce titre, nous avons auditionné de nombreux acteurs représentant les élèves, les étudiants, les parents, l'ensemble des professions et organismes impliqués, ainsi que les institutions locales et nationales.

Il nous apparaît, d'abord, que la mise en œuvre des dispositions de la loi Avenir professionnel en matière d'orientation est inégale et engendre à ce jour des disparités territoriales, même si certains dispositifs, relatifs en particulier à la publicité de données statistiques, commencent à porter leurs fruits. Il semble, ensuite, que si le volet législatif du Plan étudiant portant sur Parcoursup est désormais bien installé, les dispositions relatives à l'orientation portées par la réforme du lycée peinent à se déployer.

I.- La mise en œuvre des dispositions de la loi Avenir professionnel en matière d'orientation apparaît inégale et engendre à ce jour des disparités territoriales

A. Une prise en main disparate des compétences transférées aux régions

- *Un transfert de compétences effectif mais qui souffre d'un manque de clarté et de pilotage*

La loi Avenir professionnel (*art. 18*) a transféré aux régions la compétence d'élaboration de la documentation d'information de portée régionale et de diffusion de la documentation de portée nationale et régionale. Elle permet également aux régions d'organiser des actions d'information en milieu scolaire et universitaire.

Ce transfert, qui avait pour objectif de permettre une plus grande réactivité dans l'actualisation des données sur l'offre locale de formations et une amélioration des perspectives d'insertion professionnelle, est effectif depuis la rentrée 2020, comme en témoigne le transfert des missions des délégations régionales de l'ONISEP aux régions, accompagné d'un **transfert financier d'un montant de 8 252 475 € annuels**. Ce mouvement financier, toutefois, n'est intervenu qu'en novembre 2020, ce qui a retardé la prise en main de leurs compétences par les régions, également affectées par la crise sanitaire et la préparation des élections régionales. Bien qu'il ait été calculé à partir de la masse salariale nécessaire pour effectuer les missions autrefois dévolues aux DRONISEP en matière de documentation, ce montant est par ailleurs jugé trop faible par plusieurs régions, qui ont dû l'abonder pour s'emparer pleinement de leurs nouvelles responsabilités, en recrutant parfois

des personnels ou en créant des agences régionales spécifiquement consacrées aux questions d'orientation.

Par ailleurs, la répartition des compétences est souvent présentée comme insuffisamment claire, et la coordination des actions entre l'Éducation nationale et la région semble souffrir du manque d'une instance de pilotage.

En effet, le cadre national de référence signé le 28 mai 2019 précise les modalités concrètes de coordination entre les régions et l'État. Il a été décliné, dans chaque région, sous forme de conventions tenant compte du contexte local. Pour autant, il est manifeste que **les conseils régionaux ont des visions hétérogènes de leur rôle et des compétences qui leur sont dévolues.**

La difficulté à instaurer un véritable dialogue et à coordonner les actions a été également évoquée. Les récents « printemps de l'orientation », de même que l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » du programme d'investissements d'avenir (PIA), ont permis de rassembler tous les acteurs, y compris économiques, au sein d'un écosystème favorable et autour d'un projet concret. Il reste que, sur la question du pilotage régional, la réforme apparaît inachevée.

À cet égard, il est nécessaire de clarifier l'articulation des compétences entre l'État et la région en précisant le cadre national de référence et en le déclinant jusqu'à l'échelle des établissements d'enseignement. Il est également nécessaire de mobiliser une instance de pilotage partagé académie-région, intégrant des acteurs du monde économique.

Ce dispositif devrait s'appuyer, en amont, sur la définition d'une véritable politique publique de l'orientation, matérialisée par un document de politique générale, fixant les objectifs et indicateurs de réussite, et faisant l'objet d'une évaluation indépendante associant des travaux de recherche pluridisciplinaires dotés de moyens suffisants : une telle ligne directrice rendrait le dialogue plus aisé et permettrait d'aligner tous les acteurs sur des objectifs partagés. Elle pourrait être élaborée avec le concours d'un comité des sages créé à cet effet.

Nous recommandons également de lancer un appel à projets complémentaire à l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA pour embarquer les régions n'y ayant pas encore répondu (cinq seulement sont réellement engagées à ce jour). Plus fondamentalement, il est indispensable que ces projets du PIA soient dotés

d'une instance de pilotage robuste en mesure d'aider les régions à en structurer la gouvernance locale, à identifier et à diffuser les bonnes pratiques et à réunir autour des projets un consortium d'acteurs locaux, étendu aux formations privées. Une telle instance pourrait travailler à la mise en œuvre, à titre expérimental, de dispositifs de labellisation d'intervenants ou encore de formation, dont nous reparlerons.

- ***L'élaboration et la diffusion de la documentation d'information***

S'agissant de l'élaboration et de la diffusion de la documentation d'information sur les formations et les métiers, nous constatons une mise en œuvre hétérogène pour la première année d'exercice (2020-2021). Si presque toutes les régions (à l'exception de la Guyane et de la Guadeloupe) ont produit un guide, **le calendrier de parution et le format ont été variables**. Ainsi, certaines régions ont fait le choix d'une **offre 100 % numérique**, tandis que d'autres ont réservé le papier à certains publics ou niveaux scolaires. Pour la seconde année (2021-2022), plusieurs régions ont annoncé passer à une offre 100 % numérique. Nous alertons sur ce point car il nous semble essentiel de maintenir des publications papier, support de médiation important, particulièrement pour les publics les plus éloignés de l'école. Par ailleurs, il nous a aussi été indiqué que **certains documents avaient été publiés trop tardivement par rapport aux dates des procédures d'affectation, ou comportaient des erreurs**, obligeant des établissements et centres d'information et d'orientation (CIO) à reprendre les documents de l'année passée ou à produire leurs propres documents.

Aussi, beaucoup ont regretté l'affaiblissement de l'ONISEP et craint une moindre robustesse de l'information diffusée d'une part, et un accroissement des disparités territoriales dans l'accès à l'information d'autre part. Nous partageons ces inquiétudes, qui appellent notre vigilance.

Des bonnes pratiques existent néanmoins et le transfert de compétences est encore très récent : les écueils constatés relèvent sans doute d'un « retard au démarrage », accentué par la crise sanitaire. C'est pourquoi nous proposons d'établir un guide de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de diffusion de la documentation d'information, s'agissant notamment du format (maintien de publications papier), du calendrier de diffusion, ou de la mise à jour régulière des bases de données. En parallèle, il faut garantir que l'ONISEP ait toujours les moyens d'actualiser ses bases de données nationales et diversifie ses supports de communication.

- ***Les interventions en milieu scolaire et universitaire***

S'agissant des interventions en milieu scolaire, nous notons là aussi une mise en œuvre disparate. Ces interventions, limitées pour l'année 2020-2021 compte tenu de la crise sanitaire, sont en hausse pour l'année 2021-2022. Elles revêtent des formes variables et peu coordonnées : salons, interventions de professionnels, tutorat, etc. Certaines régions, qui exploitent la possibilité de faire intervenir des intermédiaires, ont mis en œuvre un **mécanisme de labellisation** conjoint avec le rectorat pour « habilitier » les intervenants et garantir ainsi leur éthique et leur compétence. D'autres mettent à la disposition des établissements une **offre de services, sous forme de carnet d'adresses**.

Plusieurs écueils sont pourtant évoqués, notamment la **difficulté à mobiliser et à organiser la coordination avec les équipes éducatives** pour préparer et exploiter ces interventions. En parallèle, les syndicats expriment la **Crainte de voir entrer dans les établissements des organismes répondant à des objectifs de promotion de certaines filières** en tension localement, ou de certaines modalités de formation (notamment l'apprentissage). Certains y voient un risque d'*adéquationnisme*, très éloigné des objectifs de la réforme.

Nous notons là encore, cependant, des bonnes pratiques en matière d'ouverture des établissements au monde économique ou de formation des intervenants.

C'est pourquoi, nous recommandons de confier explicitement aux régions la responsabilité de structurer une offre de services concertée avec les instances académiques, en lien avec les acteurs économiques, par bassin d'emploi et de formation. Cette offre serait proposée aux établissements scolaires et universitaires, sous la forme d'un annuaire de professionnels et d'un catalogue d'actions possibles.

Une telle offre de services requiert des moyens, les régions ayant besoin de développer une ingénierie adaptée et de recruter des spécialistes pour assurer une forme de médiation entre le monde économique et le monde éducatif, coordonner les actions d'orientation ou encore suivre l'évolution de la carte des formations et du marché du travail. Il pourrait être envisagé de créer à cet effet un master en ingénierie de l'orientation, afin de constituer un corps de professionnels certifiés et reconnus. Les branches, et de manière générale, les acteurs économiques pourraient participer au financement de cette ingénierie, à laquelle les chambres consulaires devraient être associées.

La labellisation systématique et la formation des intervenants, par l'Éducation nationale ou ses opérateurs et la région, permettrait de rassurer

des chefs d'établissement très sollicités et qui manquent d'outils pour se repérer parmi les offres d'organismes extérieurs.

B. Une mise en œuvre progressive des périodes d'observation sur le temps scolaire et des classes de troisième « prépa-métiers »

La loi Avenir professionnel (*art. 18*) ouvre également la **possibilité d'effectuer une période d'observation sur le temps scolaire**, pour une journée maximum par an, en plus des stages hors temps scolaire. Cette disposition, trop peu connue, a été **peu utilisée**, la crise sanitaire en ayant affecté le déploiement. Nous notons cependant qu'il existe une vraie **difficulté, pour les jeunes, à trouver des stages, en particulier des stages courts, en dehors du réseau familial**. À ce titre, il est dommage que les chambres consulaires, qui accompagnent les élèves dans la recherche de « mini-stages » pendant les vacances et disposent d'un réseau de professionnels important ne soient pas habilitées à proposer le même accompagnement aux élèves pour leur recherche de stage sur le temps scolaire, alors même que les chefs d'établissement sont souvent démunis et ne disposent pas d'un carnet d'adresses aussi étoffé.

La loi (*art.14*) prévoit également que les élèves volontaires peuvent suivre une classe de **troisième « prépa-métiers »**, visant à **préparer l'orientation, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage**. Cette mesure a été mise en œuvre à compter de la rentrée 2019 et concerne aujourd'hui 900 classes, principalement implantées en lycée professionnel. Leurs élèves ont un **objectif affiché de poursuite d'études dans la voie professionnelle, que le dispositif leur permet d'atteindre** en leur donnant l'opportunité d'explorer plusieurs métiers ou filières par le biais des cinq heures hebdomadaires d'enseignement de découverte professionnelle. Ces élèves poursuivent très majoritairement en voie professionnelle, orientation pour laquelle ils disposent d'un « bonus » dans le cadre de la procédure Affelnet, bien qu'une poursuite en voie générale reste possible. Malgré ces retours positifs, certains syndicats regrettent que le dispositif conduise à une **orientation encore plus précoce**, dès lors qu'elle se fait en fin de quatrième, et ce d'autant plus que les élèves, certes « volontaires », figurent souvent parmi les plus fragiles.

C. Une amélioration du partage des données à des fins d'information et de pilotage de la politique d'orientation, mais qui reste à poursuivre

Enfin, la loi Avenir professionnel (*art. 24*) prévoit que les données des lycées professionnels et des CFA relatives au taux d'obtention des diplômes, au taux de poursuite d'études, au taux d'interruption en cours de formation, au

taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement et à la valeur ajoutée de l'établissement doivent être rendues publiques.

Le déploiement du dispositif **Inserjeunes** traduit la mise en œuvre de cette mesure. La plateforme a vocation à fournir aux élèves qui s'apprêtent à choisir la voie professionnelle ou l'apprentissage l'ensemble des informations permettant d'éclairer leur choix. Elle devrait également permettre de « **mettre en tension** » **l'ensemble de l'écosystème de formation** en le confrontant aux débouchés réels et à la valeur ajoutée de chaque établissement. Nous nous félicitons de cette avancée, et du fait que les données d'**Inserjeunes** soient déjà partiellement intégrées à la plateforme Parcoursup. Nous appelons de nos vœux une extension de cette logique et de la publication des données, notamment relatives à l'insertion professionnelle, à toutes les formations du supérieur, pour mieux informer sur l'employabilité des diplômés.

Ceci requiert un travail important d'**appariement des données scolaires et professionnelles**. À cet égard, nous relevons les efforts des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et du Travail pour mettre en place un partage de données et des suivis de cohortes. Cependant, le sentiment général est celui de la **difficulté à assurer une fluidité dans la connaissance du parcours**, notamment de bac - 3 à l'insertion professionnelle : en effet, les services statistiques des ministères de l'Éducation nationale (DEPP), de l'Enseignement supérieur (SIES) et du Travail (DARES) ont des modalités différentes de collecte et de partage des données, qui complexifient le suivi. Ceci conduit à sous-exploiter des données pourtant disponibles, qui permettraient de fournir des informations plus fiables pour guider l'orientation des élèves, mais aussi l'action publique en matière d'orientation. La généralisation de l'identification des élèves et des étudiants par un numéro unique, l'INE, devrait permettre d'aplanir certaines difficultés, qui resteront toutefois à lever s'agissant de l'appariement de ces données avec les données professionnelles. Sans recommander d'ores et déjà une fusion de la DEPP et du SIES, il semble que les modalités de leur coordination doivent être approfondies et leurs pratiques harmonisées. En parallèle, il pourrait être pertinent de doter les lycées d'outils leur permettant de procéder au suivi des élèves ayant quitté l'établissement.

II.- La mise en œuvre des dispositions du plan étudiant se poursuit, avec des premiers résultats à consolider

A. Une mise en œuvre effective de Parcoursup mais qui suscite des inquiétudes, liées notamment à son articulation avec la réforme du lycée et du baccalauréat

S'agissant de la mise en œuvre du plan étudiant, en particulier dans son aspect législatif porté par la loi ORE, nous constatons des premiers résultats, qui restent à consolider. Ainsi, **la mise en œuvre de Parcoursup est désormais effective, bien que certaines inquiétudes persistent.**

À la lumière des insuffisances du système précédent (la plateforme APB, qui ne donnait aucune information d'orientation et menait à des tirages au sort dans les formations en tension), **Parcoursup constitue un progrès indéniable dans l'accès à l'enseignement supérieur**, ce que confirme un rapport récent de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, en qualifiant la plateforme de « *vraie opportunité pour faire progresser les pratiques dans le sens de l'équité, de la transparence et de la confiance des familles* »¹.

Il ne s'agit pas de nier l'inquiétude exprimée lors des auditions. Celle-ci s'explique d'abord par les incertitudes qui demeurent quant aux critères de sélection des dossiers, avec un **degré de transparence jugé trop faible pour les attendus** exigés, la pondération des notes des élèves dans l'examen de leurs candidatures ou le degré de prise en compte du lycée d'origine.

Cette inquiétude est amplifiée par le bouleversement de la réforme du lycée général et technologique, qui a vu le **remplacement des filières par un choix individuel de spécialités** et a bousculé des habitudes bien installées, au point que l'on assiste à des tentatives de recomposition des filières dans le choix des « doublettes » de spécialités. L'inquiétude se nourrit également de la pression mise sur la formation initiale, déterminante pour toute la suite du parcours, et des **délais d'attente** entre la formulation des vœux et les réponses obtenues.

Cette réforme représente toutefois, en lien avec le choix individualisé des spécialités, une **véritable émancipation pour les élèves**, qui peuvent désormais formuler jusqu'à dix vœux non hiérarchisés de poursuite d'étude.

¹ Analyse des vœux et affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2021 après la réforme du lycée général et technologique, Mélanie Caillot, Olivier Sidokpohou, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, janvier 2022.

<https://www.education.gouv.fr/analyse-des-voeux-et-affectations-dans-l-enseignement-superieur-des-bacheliers-2021-apres-la-reforme-327062>

Sa mise en œuvre a fait l'objet **d'améliorations continues**, avec un effort de **transparence** sur l'algorithme national, l'augmentation du **nombre d'élèves concernés** (de 802 000 à 930 000 candidats) et de **formations présentées** (de 13 200 à plus de 20 000), notamment pour la voie professionnelle (6 100 formations en apprentissage proposées cette année), et l'introduction d'outils complémentaires comme le site Horizons21. L'intégration à venir des données d'Inserjeunes devrait contribuer à fournir une information encore plus utile. Enfin, la systématisation des quotas de places réservés aux élèves des voies professionnelles et technologiques dans certaines formations doit être mise au crédit de Parcoursup depuis 2018, et se poursuit.

Au-delà de son rôle de **gestion des vœux d'affectation**, Parcoursup s'est donc mué en une **plateforme nationale d'information** constituant un outil solide dans la construction du parcours d'orientation pour un continuum bac - 3/bac + 3. La rédaction d'une lettre de motivation pour chaque vœu, qui trouve un écho dans la présentation du projet d'orientation lors du nouveau grand oral du baccalauréat, contribue à aiguiller la réflexion des jeunes sur leurs choix de parcours. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un **accompagnement satisfaisant** à la fois sur le plan technique et sur les questions de fond, avec la mobilisation de nombreux acteurs : les professeurs principaux (qui peuvent aider les élèves grâce à un tableau de bord sur la plateforme, mais également dans la phase de rédaction des lettres de motivation), l'ONISEP, les CPE... Pour de nombreux acteurs entendus, la logique de Parcoursup devrait même être étendue à Affelnet pour le « post troisième », et pour l'affectation à l'entrée dans les masters : cette option doit être approfondie.

Déployée très récemment, la plateforme Parcoursup peut évidemment encore être améliorée afin que les élèves et leurs familles puissent pleinement se l'approprier : à cet effet, nous préconisons un exercice de simulation grandeur nature dès la classe de première, par exemple dans le cadre du printemps de l'orientation. Cela permettrait aux candidats de se familiariser avec la procédure et d'amorcer leur réflexion.

Si la non-hiérarchisation des vœux peut limiter l'autocensure des élèves, elle conduit aussi à retarder les réponses et à accentuer des disparités sociales et territoriales (les candidats n'ayant pas tous les mêmes contraintes économiques) : peut-être faudrait-il donc réintroduire une hiérarchisation pour les vœux restants, dans la phase complémentaire de la procédure, afin de l'accélérer. Des efforts doivent aussi être apportés pour une présentation plus constructive des réponses « oui si » : ces réponses qui conditionnent l'accès à une formation au suivi d'un enseignement complémentaire ou à un aménagement de la licence en quatre ans peuvent être perçues comme très

contraignantes par les élèves. Il faut donc améliorer leur vision de ce dispositif, en remplaçant le « oui si » par le « oui avec », et en insistant sur le bénéfice de cette remise à niveau.

Enfin, il apparaît indispensable, pour favoriser la poursuite d'un travail d'évaluation de Parcoursup et de suivi des cohortes, d'œuvrer à une plus grande accessibilité des données à tous les chercheurs.

B. La réforme du lycée en matière d'orientation : une mise en œuvre partielle à consolider

Par ailleurs, la question de l'orientation a également été prise en compte dans la réforme du lycée : ainsi, la réforme du lycée général et technologique **consacre un volume horaire annuel de 54 heures dédié à l'orientation**, à déployer selon trois axes : découvrir le monde professionnel et s'y repérer ; connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ; élaborer son projet d'orientation (un volume horaire de 265 heures sur trois ans existait déjà pour la voie professionnelle sous statut scolaire). Ces 54 heures peuvent inclure des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur, etc...

La mise en œuvre de cette mesure pourtant intéressante **souffre de plusieurs défauts**. Les 54 heures annuelles au lycée, tout comme les 36 heures en troisième et les 12 heures en quatrième, ne sont **pas généralisées : non obligatoires**, leur contenu s'avère en outre très variable et dépend de l'impulsion du chef d'établissement. Leur **financement, aléatoire**, repose sur la marge d'autonomie de l'établissement et se trouve mis en concurrence avec d'autres priorités. Le constat est proche dans la voie professionnelle : les heures sont souvent utilisées pour terminer les programmes ou faire de la remédiation. De nombreuses initiatives sont lancées, parfois sous l'égide du PIA (BRIO, AILES), mais sans la visibilité, la continuité ou la cohérence nécessaires à l'évaluation.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de financer de manière pérenne et systématique une partie des 54 heures au sein de la dotation globale de chaque établissement, en laissant de l'autonomie à l'établissement sur l'autre partie. L'offre de services des régions à destination des établissements et équipes enseignantes doit permettre d'animer ces 54 heures.

Le **doublage** des professeurs principaux en classe de terminale constitue par ailleurs une amélioration incontestable mais jugée **insuffisante** à

l'aune de la charge que représente pour eux le travail d'orientation : il ne suffira pas à régler le problème de leur recrutement. L'orientation fait peser sur eux des responsabilités importantes et anxiogènes, qui ne peuvent être ignorées.

De bonne volonté sur l'orientation des élèves sans être toujours de bon conseil faute d'une formation initiale suffisante (de seulement 6 à 12 heures), les professeurs principaux doivent voir leur engagement mieux reconnu, par une revalorisation salariale ou un dispositif de certification des compétences acquises à travers la formation continue.

Les référentiels de formation des futurs professeurs du second degré et des CPE doivent être complétés pour renforcer la formation initiale sur l'orientation et pour harmoniser les contenus dispensés dans les INSPÉ, avec une intégration renforcée de l'orientation dans les plans national et académique de formation continue.

La pertinence d'un doublage des professeurs principaux en classe de troisième REP + et de seconde doit être considérée, afin d'aider les élèves lors de moments clés du parcours d'orientation (passage en lycée général et technologique ou en voie professionnelle, choix des spécialités), tandis que des professeurs référents pourraient suivre de petits groupes d'élèves en première et terminale et ainsi se substituer aux professeurs principaux.

Si le dispositif du professeur référent existe déjà, celui-ci est encore vu avec circonspection : l'articulation de son rôle avec celui des professeurs principaux ainsi que la question de son indemnisation devront être clarifiées.

Dans le prolongement de cet accompagnement renforcé pour l'orientation au lycée, l'outil du « contrat pédagogique pour la réussite étudiante », une des mesures de l'arrêté du 30 juillet 2018 sur la licence, doit être mieux mis en œuvre pour permettre à chaque étudiant de conclure avec son établissement d'enseignement supérieur un contrat précisant son parcours de formation et, le cas échéant, les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Cela permettrait un meilleur suivi des étudiants, notamment dans le cadre d'une réorientation.

Dans les lycées, la mission d'orientation ne peut se concevoir qu'en concertation avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative, sous l'impulsion du chef d'établissement. Nous estimons que la présentation obligatoire du bilan, des objectifs et des actions de la politique d'orientation de l'établissement lors du premier conseil d'administration pourrait être le vecteur d'une structuration du projet et d'une vraie distribution des rôles dans l'établissement.

À cet effet, le chef d'établissement doit pouvoir disposer des outils statistiques et d'évaluation nécessaires (le Conseil d'évaluation de l'école pourrait ici offrir des ressources), et être secondé dans la coordination des actions et l'élaboration d'une « feuille de route ».

Nous proposons qu'il le soit par un professeur « coordonnateur orientation » volontaire, formé à cet effet (possibilité d'ailleurs expérimentée dans le programme du PIA « Territoires d'innovation pédagogique » BRIO en Bretagne), qui bénéficierait d'une décharge d'enseignement et serait le point de contact des interlocuteurs extérieurs (régions, missions locales, CIO, monde économique, psyEN...).

Ce professeur pourrait aider à coordonner les actions d'orientation de l'équipe éducative, à condition que du temps commun soit consacré à cette priorité, ainsi que des moyens spécifiques fléchés (pour le paiement des ressources documentaires par exemple). La grande diversité et pluralité des acteurs de l'orientation plaide fortement pour ce point d'entrée unique dans l'établissement scolaire, qui pourrait également faire le lien avec l'enseignement supérieur et l'offre de formations locales (CFA, organismes de formation, etc.). Le professeur coordonnateur de l'établissement serait ainsi doté d'une capacité d'animation d'une véritable équipe pluri-professionnelle mise au service de l'orientation des jeunes.

En outre, un groupe d'appui à l'orientation pluri-professionnel qui rassemblerait l'équipe éducative (professeurs principaux, CPE, PsyEN) et des intervenants extérieurs (mission locale, éducateurs, assistants sociaux, associations, etc.) constituerait une ressource supplémentaire pour le travail d'accompagnement à l'élaboration du parcours réalisé par les professeurs principaux.

Pour conclure rapidement, nous souhaiterions rappeler à quel point ce sujet est crucial et mérite notre attention : l'orientation est, en effet, un facteur clef d'équité dans le parcours de formation et de réussite des jeunes. Permettre à chacun d'être bien accompagné, informé et conseillé doit être une ambition nationale. Ce sera un levier puissant de lutte contre les inégalités de destin.

ANNEXE 1 : LISTE DES PROPOSITIONS

1. Clarifier l'articulation des compétences entre l'État et la région en précisant le cadre national de référence et en le déclinant jusqu'à l'échelle des établissements.
2. Mettre en place un dispositif de pilotage partagé académie-région, intégrant des acteurs du monde économique.
3. Définir une véritable politique publique de l'orientation, matérialisée par un document de politique générale, fixant les objectifs et indicateurs de réussite, et faisant l'objet d'une évaluation indépendante associant des travaux de recherche pluridisciplinaires.
4. Lancer un appel à projets complémentaire « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » du PIA ; doter ces projets d'une instance de pilotage robuste, en mesure d'aider les régions à en structurer la gouvernance locale, à identifier et à diffuser les bonnes pratiques et à réunir autour des projets un consortium d'acteurs locaux.
5. Établir un guide de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de diffusion de la documentation d'information, s'agissant notamment du format (maintien de publications papier), du calendrier de publication ou de la mise à jour régulière des bases de données.
6. Confier explicitement aux régions la responsabilité de structurer une offre de services, concertée avec les instances académiques et en lien avec les acteurs économiques, par bassin d'emploi et de formation, qui serait proposée aux établissements scolaires et universitaires (carnet d'adresses, catalogues d'actions) ; y associer des moyens importants pour permettre aux régions de développer une ingénierie adaptée (les branches, et de manière générale, les acteurs économiques pourraient participer au financement de cette ingénierie) ; créer à cet effet un master en ingénierie de l'orientation, afin de constituer un corps de professionnels certifiés et reconnus.
7. Organiser la labellisation systématique et la formation des intervenants en milieu scolaire, conjointement par l'Éducation nationale ou ses opérateurs et par la région.
8. Publier des données sur l'insertion professionnelle des sortants de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, sur le modèle d'Inserjeunes.

9. Proposer un exercice de simulation grandeur nature sur Parcoursup dès la classe de première dans le cadre du printemps de l'orientation.
10. Réintroduire une hiérarchisation des vœux restants sur la plateforme Parcoursup dans la phase complémentaire, pour accélérer la procédure.
11. Remplacer le « oui si » par le « oui avec » et travailler à une présentation plus constructive des réponses « oui si » afin de mieux valoriser le bénéfice de la remise à niveau proposée.
12. Instaurer un financement pérenne et systématique dans la dotation globale de l'établissement d'une partie des 54 heures annuelles d'orientation prévues en lycée général et technologique.
13. Mieux reconnaître l'engagement des professeurs principaux sur l'orientation, par une revalorisation salariale ou un dispositif de certification des compétences acquises à travers la formation continue.
14. Compléter les référentiels de formation initiale des professeurs et CPE sur l'orientation, afin d'harmoniser les contenus dispensés dans les INSPÉ.
15. Introduire le doublement des professeurs principaux en classe de troisième REP + et de seconde afin d'aider les élèves lors de moments clés du parcours d'orientation et instituer des professeurs référents pour suivre de petits groupes d'élèves en première et terminale.
16. Introduire la présentation obligatoire de la politique d'orientation (bilan, objectifs, actions) lors du premier conseil d'administration de l'année par le chef d'établissement.
17. Créer la charge de professeur « coordonnateur orientation » volontaire, formé à cet effet et bénéficiant d'une décharge d'enseignement, pour appuyer le chef d'établissement dans l'animation et la coordination des actions d'orientation.
18. Instaurer un groupe d'appui à l'orientation pluri-professionnel constitué de l'équipe éducative (professeurs principaux, CPE, PsyEN) et d'intervenants extérieurs (mission locale, éducateurs, assistants sociaux, associations, etc.), qui constituerait une ressource supplémentaire pour le travail d'accompagnement à l'élaboration du parcours réalisé par les professeurs principaux.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURS

- **Régions de France – M. Kamel Chibli**, président délégué de la commission éducation-orientation-formation-emploi
- **Office national d’information sur les enseignements et les formations (ONISEP) – Mme Frédérique Alexandre-Bailly**, directrice
- **Mme Frédérique Weixler**, inspectrice générale de l’éducation, du sport et de la recherche
- *Table ronde de régions*
 - **M. François Bonneau**, président de la région Centre-Val-de-Loire
 - **Mme Claire Coudy**, directrice générale adjointe en charge du développement et de la valorisation des potentiels de la région Grand Est, et **Mme Clémence Nowak**, cheffe du service de l’orientation
 - **Mme Catherine Duboscq**, adjointe au directeur général chargée du pôle « lycées » de la région Île-de-France, et **M. Jean-Michel Valantin**, conseiller éducation de la présidente de la région
- *Table ronde d’associations*
 - **JobIRL – Mme Christelle Meslé-Génin**, présidente-fondatrice et **M. Jules Donzelot**, délégué scientifique et développement
 - **Crée ton avenir – Mme Isabelle Andrieu**, déléguée générale
 - **Métiers 360 – M. Vincent Olivier**, fondateur
- *Table ronde d’organisations syndicales représentant les enseignants*
 - **Syndicat des enseignants de l’Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA) – M. Adrien Misson**, professeur en lycée, et **Mme Claire Krepper**, secrétaire nationale éducation
 - **Syndicat général de l’Éducation nationale-Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT) – Mme Sophie Santraud** et **M. Rémi Arnaud**
 - **Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) – Mme Claire Gueville**, secrétaire nationale lycées

– **Union nationale des syndicats de l'éducation nationale de la Confédération générale du travail (UNSEN CGT Educ'action)** – **M. Rémy Reynaud**, professeur en lycée général, et **M. Philippe Dauriac**, professeur en lycée professionnel

➤ *Table ronde d'organisations syndicales représentant les personnels de direction*

– **Syndicat général de l'Éducation nationale-Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)** – **Mme Sylvie Perron**, secrétaire fédérale

– **Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNUPDEN-FSU)** – **M. Bruno Baire**, membre du bureau national

– **Indépendance et direction Force Ouvrière** – **M. Florian de Trogoff**, secrétaire général adjoint et **Mme Agnès Prouteau**, conseillère technique du secrétaire général

– **Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale de l'Union nationale des syndicats autonomes (SNPDEN-UNSA)** – **M. Gwenaël Surel**, secrétaire général adjoint et **Mme Audrey Chanonat**, secrétaire nationale éducation et pédagogie

➤ *Table ronde d'organisations syndicales et professionnelles représentant les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN)*

– **Association des psychologues et de psychologie dans l'Éducation nationale (APSYEN)** – **Mme Sylvie Amici**, présidente, **M. Jean-François Castell**, secrétaire général-adjoint, **Mme Lydia Stupar-Deyrem**, vice-présidente

– **SGEN-CFDT** – **Mme Anne-Cécile Bouvet**, **M. Pascal Kittel** et **Mme Marie Seiller**

– **SE-UNSA** – **Mme Sophie Giaretti**, psychologue de l'Éducation nationale, et **Mme Claire Krepper**, secrétaire nationale éducation

– **SNES-FSU** – **Mme Géraldine Duriez**, responsable de la catégorie PsyEN, et **Mme Frédérique Pennavaire**

– **Syndicat national des psychologues (SNP)** – **Mme Anita Héry**, psychologue de l'Éducation nationale, spécialité Éducation, développement et conseil en orientation, co-secrétaire de la commission EN, et **M. Patrick-Ange Raoult**, secrétaire général

➤ *Table ronde d'organisations syndicales et professionnelles représentant les professeurs documentalistes*

– **Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale (APDEN) – Mme Julie Bayet**

– **SE-UNSA Professeurs-documentalistes – Mme Cécile Suel**, professeur-documentaliste, et **Mme Claire Krepper**, secrétaire nationale éducation

– **CGT-Educ'action – Mme Sandra Gaudillière**, professeure documentaliste

– **SGEN-CFDT – Mme Agnès Prévelle**, professeur documentaliste

– **SNES-FSU – Mme Virginie Pays et M. Aurélien Billod**, responsables du groupe professeurs documentalistes au SNES-FSU, et **Mme Sandrine Charrier**, secrétaire nationale contenus au SNES-FSU

➤ *Table ronde d'associations représentant les parents d'élèves :*

– **Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) – Mme Karine Aulier**, secrétaire générale adjointe, et **M. Moulay Driss El Alaoui**, vice-président

– **Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) – M. Gilles Demarquet**, président, et **M. Christophe Abraham**, secrétaire général

– **Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) – M. Patrick Salaün**, président, et **Mme Valérie Desouche**, secrétaire générale adjointe

➤ *Table ronde d'associations représentant les lycéens*

– **La Voix lycéenne – M. Colin Champion**, président

– **Droits des lycéens * – Mme Justine Simoes**, présidente, et **Mme Iliana Mezouar**, vice-présidente

➤ *Table ronde d'organisations syndicales et associatives représentant les étudiants*

– **Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) * – M. Yves Calvez**, secrétaire général en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle

– **Union nationale des étudiants de France (UNEF) * – Mme Mélanie Luce**, présidente, et **Mme Pauline Lebaron**, responsable des questions universitaires au bureau national

– **Fédération Solidaires étudiant-e-s – Mme Alice Collado-Dreillard et M. Raji Aletcheredji**, secrétaires fédéraux

➤ *Table ronde d'organisations syndicales représentant les enseignants de lycées professionnels*

– **SE-UNSA – M. Thierry Plouviez**

– **Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (SNUEP-FSU) – Mme Sigrid Gerardin et Mme Marie-Thérèse Bodot**

– **UNSEN CGT Educ'action – Mme Catherine Prinz, et M. Philippe Dauriac, enseignants professionnels**

– **SGEN-CFDT – M. Rémy Arnaud, enseignant en lycée professionnel**

➤ *Table ronde d'organisations syndicales représentant les conseillers principaux d'orientation et les personnels de vie scolaire*

– **SE-UNSA – Mme Laurence Hopp, déléguée nationale, responsable des personnels de vie scolaire**

– **SNES-FSU – M. Olivier Raluy, secrétaire national, CPE**

– **CGT Educ'action – M. François Quinchez, CPE**

– **SGEN-CFDT – M. Jean-Pierre Colonna, secrétaire fédéral, CPE**

➤ **Union nationale des missions locales (UNML) – Mme Christine Cloarec-Le Nabour, vice-présidente et Mme Sandrine Aboubadra-Pauly, déléguée générale**

➤ **Association nationale des directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO) – Mme Patricia Duverneuil, présidente, et Mmes Isabelle Toussaint-Aymerich et Saadia Ait Abed, membres du conseil d'administration**

➤ *Table ronde des opérateurs de compétence (OPCO)*

– **Opérateur de compétences des entreprises de proximité – M. Arnaud Muret, directeur général**

– **Opérateur de compétences du commerce « L'Opcommerce » – Mme Véronique Allais, présidente, pour le collège employeur, et M. Philippe Huguenin-Génie, directeur général de l'Opcommerce**

– **Opérateur de compétences interindustriel « OPCO 2i » – Mme Stéphanie Lagalle-Baranes, directrice générale, M. Christophe Deneuve, président de la commission GPEC observations, et M. Arnaud Chouteau, vice-président de la Commission GPEC Observations d'OPCO 2i**

➤ **CCI France *** – **Mme Astrid Destombes**, responsable du pôle formation, **Mme Céline Petit**, chargée de mission apprentissage et orientation, et **M. Pierre Dupuy**, chargé de mission affaires publiques ultramarines et relations avec le Parlement

➤ *Table ronde des régions académiques*

– **Région académique Centre Val de Loire** – **Mme Katia Béguin**, rectrice, et **Mme Florence Aujumier**, déléguée de région académique pour l'information et l'orientation

– **Région académique Ile-de-France** – **Mme Patricia Bloch**, déléguée de la région académique pour l'information et à l'orientation

– **Région académique Grand Est** – **M. Jean-Marc Huart**, recteur et **Mme Laurence Naert**, déléguée régionale de l'ONISEP

– **Région académique de La Réunion** – **M. Michel Muller**, chef du service académique de l'information et de l'orientation

➤ *Table ronde :*

– **Ministère du travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** – **M. Michel Houdebine**, directeur, et **M. Sébastien Durier**, adjoint à la cheffe du bureau formation professionnelle et alternance

– **Ministère de l'Éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)** – **Mme Fabienne Rosenwald**, directrice

– **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)** – **Mme Pierrette Schuhl**, sous-directrice

– **Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)** – **Mme Florence Lefresne**, directrice générale

➤ **Association du réseau des Carif-Oref** – **M. Ludovic Bertrand**, directeur, et **Mme Corinne Lafitte**, directrice de Carif-Oref

➤ **Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)** – **Mme Sophie Bosset-Montoux**, directrice générale, et **Mme Ferroudja Kaci**, responsable des services au public

➤ **M. Pierre Mathiot**, professeur des universités, copilote du comité de suivi de la réforme du bac et du lycée

➤ *Table ronde des inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)*

– **Mme Brigitte Dutreuil**, IEN-IO de l'académie de Nancy-Metz

– **Mmes Marie-Dominique Esteve** et **Valérie Triquet**, IEN-IO de l'académie de Paris

– **Mme Dominique Berne**, IEN-IO de l'académie de Strasbourg

– **Mme Sandra Fournier**, IEN-IO de l'académie d'Aix-Marseille

➤ **Réseau des INSPÉ** – **Mme Sandrine Marvilliers**, vice-présidente et directrice de l'INSPÉ de La Réunion, **M. Ludovic Morge**, vice-président et directeur de l'INSPÉ de Clermont Auvergne, et **Mme Anne-Lise Rotureau**, déléguée générale

➤ **M. Jérôme Teillard**, chef de projet Parcoursup

➤ **Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants (La Courroie)** – **Mme Cécile Lecompte**, présidente

➤ **M. Julien Grenet**, directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques

➤ **Ministère de l'Éducation nationale – Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)** – **Mme Rachel-Marie Pradeilles-Duval**, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, **Mme Marie-Christine Szilas**, adjointe au chef du bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire et **Mme Bérénice Hartmann**, directrice du cabinet du directeur général

➤ **Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)** – **M. Stéphane Rémy**, sous-directeur en charge des politiques de formation et du contrôle

➤ **Conseil d'évaluation de l'école** – **Mme Béatrice Gille**, présidente

➤ **Fédération nationale des directeurs de centres de formation d'apprentis (FNADIR)** – **M. Pascal Picault**, président, et **M. Florent Duclos**, délégué général

➤ **France Universités** – **M. Guillaume Gellé**, vice-président, et **M. Kevin Neuville**, conseiller

➤ **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)** – **Mme Anne-Sophie Barthez**, directrice générale, et **Mme Ellen Thompson**, cheffe de la mission orientation scolaire vers le supérieur

LISTE DES ORGANISMES AYANT TRANSMIS UNE CONTRIBUTION ÉCRITE

- **Mouvement des entreprises de France (Medef) ***

** Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le répertoire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique s'engageant ainsi dans une démarche de transparence et de respect du code de conduite établi par le Bureau de l'Assemblée nationale.*